

Province du Québec  
MRC d'Abitibi-Ouest  
Municipalité de Palmarolle

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, route 393 à Palmarolle, le lundi 6 avril 2020, à 19 heures.

**Séance tenue sous la présidence de madame la mairesse Louisa Gobeil présente à la salle du conseil.**

Présences :

M<sup>mes</sup> Aline Bégin (en personne)  
Lyne Vachon (vidéoconférence)  
Véronique Aubin (vidéoconférence)

MM Jacques Chabot (en personne)  
Daniel Perron (vidéoconférence)

Absences :

M. Raymond Roy

Assiste également à l'assemblée, madame Véronique Hince, directrice générale intérimaire et secrétaire-trésorière intérimaire, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

**Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.**

**Ouverture de la séance à 18 heures et 55 minutes, et mot de bienvenue du président d'assemblée.**

#### → **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

##### **Résolution n° 20-04-099**

##### **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Supprimer** les points suivants :

- 7.1. Réclamation pour bris de boîte aux lettres – 1115, 4e et 5e Rang Est;
- 7.2. Réclamation pour bris de boîte aux lettres – 1011, 8e et 9e Rang Est;
- 15.4. FQM – Formation « *Le comportement éthique* » pour les nouveaux élus municipaux;
- 15.7. Renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ pour la directrice générale intérimaire;
- 16.2. Autorisation pour afficher le poste de directeur général;

**Ajouter** les points suivants :

- 15.9. Approbation de la programmation des travaux TECQ 2014-2018 de la taxe d'accise sur l'essence;
- 15.10. Autorisation de signature de documents;
- 16.2. Autorisation pour afficher le poste de directeur général sur Emploi Québec;

**Après modifications, l'ordre du jour se lira donc comme suit :**

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES;
3. AFFAIRES EN DÉCOULANT;
4. DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS;
5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
6. URBANISME;
7. DEMANDES ET AUTORISATIONS;
  - 7.1. *Relai pour la vie* – Demande de contribution financière;

- 7.2. *Défi lamgold 101 Nord* – Autorisation de passage sur le territoire;
8. RAPPORT DES DÉPENSES ET REDDITION DES COMPTES À PAYER;
  9. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE;
  10. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL;
  11. PÉRIODE D'INFORMATION;
  12. SÉCURITÉ INCENDIE;
  13. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE;
  14. HYGIÈNE DU MILIEU;
  15. DOSSIERS ADMINISTRATIFS;
    - 15.1. Responsabilités et dossiers assignés aux élus(es);
    - 15.2. *Fédération canadienne des municipalités (FCM)* – Demande d'adhésion;
    - 15.3. Modernisation du système de radio FM et cellulaire désuets pour les employés des travaux publics;
    - 15.4. Adoption du nouvel organigramme de la Municipalité de Palmarolle;
    - 15.5. Adjudication de la soumission pour l'achat d'abat-poussière;
    - 15.6. Entente intermunicipale inspecteur;
    - 15.7. Contrat de location CLSC;
    - 15.8. Contribution mise en commun de services intermunicipaux;
    - 15.9. Approbation de la programmation des travaux TECQ 2014-2018 de la taxe d'accise sur l'essence;
    - 15.10. Autorisation de signature de documents;
  16. EMPLOYÉS;
    - 16.1. Attribution d'un certificat cadeau à une employée;
  17. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENT;
    - 17.1. Avis de motion – Modifications au *Règlement n° 259 « Constituant un comité consultatif d'urbanisme »*;
    - 17.2. Avis de motion – Modifications au *Règlement n° 153 « Dérogations mineures aux règlements d'urbanisme »*;
    - 17.3. Adoption du *Règlement n° 318* concernant les heures d'ouverture du bureau municipal;
  18. PÉRIODE DE QUESTIONS;
  19. SUJETS DIVERS (VARIA);
  20. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu :

**QUE** l'ordre du jour présenté par la directrice générale p. i., secrétaire-trésorière p. i. et secrétaire d'assemblée, madame Véronique Hince, soit adopté tel que présenté.

→ **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**

**Résolution n° 20-01-100**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020**

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Aline Bégin et unanimement résolu :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020 présenté par la madame Véronique Hince, directrice générale intérimaire et secrétaire-trésorière intérimaire, soit accepté tel que présenté.

**Résolution n° 20-04-101**

**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 mars 2020**

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Aline Bégin et unanimement résolu :

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 mars 2020 présenté par la madame Véronique Hince, directrice générale intérimaire et secrétaire-trésorière intérimaire, soit accepté tel que présenté

**Résolution n° 20-04-102**

**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 mars 2020**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu :

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 mars 2020 présenté par la madame Véronique Hince, directrice générale intérimaire et secrétaire-trésorière intérimaire, soit accepté tel que présenté.

→ **AFFAIRES EN DÉCOULANT**

Suivi par la directrice générale intérimaire, Véronique Hince, de la politique familiale PFM concernant la subvention autorisée.

→ **DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS**

Lettre de démission d'une employée municipale

La directrice générale et secrétaire-trésorière actuelle Carole Dubois, a remis sa lettre de démission de son poste qui sera applicable au 31 mars 2020.

Ministère de la Sécurité publique – Préparation aux crues printanières

Comme tous les ans, le printemps se présente avec son potentiel de risques d'inondations et de mouvements de sol. La Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec (DRSCSI-ATNQ), du ministère de la Sécurité publique (MSP), se prépare donc pour assurer un suivi des impacts sur le territoire et ainsi mettre en place des mesures facilitant la coordination.

Lettre de démission d'un conseiller municipal

Le conseiller municipal M. Raymond Roy, dépose sa lettre de démission qui est effective dès son dépôt au conseil, le 6 avril 2020.

→ **DÉPÔT DE CORRESPONDANCE**

Les communiqués, invitations, formations et la correspondance à lire du mois non élaborée à l'ordre du jour sont déposés et disponibles pour consultation.

→ **URBANISME**     *Aucun dossier.*

→ **DEMANDES ET AUTORISATIONS**

**Résolution n° 20-04-103**

**Relai pour la vie – Demande de contribution financière**

Il est proposé par la conseillère Aline Bégin, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal n'autorise pas de contribution financière à la *Société canadienne du cancer* dans le cadre de l'événement de la 16<sup>e</sup> édition du *Relais pour la vie d'Abitibi-Ouest*.

**Résolution n° 20-04-104**

**Défi lamgold 101 Nord – Autorisation de passage sur le territoire**

**ATTENDU** que le *Défi lamgold* consiste en une course à pied à relais et qu'une permission de la Municipalité pour circuler dans les rues est exigée aux organisateurs par le *Ministère des Transports* ainsi que par la *Sûreté du Québec*;

**ATTENDU** que les organisateurs ont prévu des véhicules d'escortes, une équipe de soins et des véhicules de repos pour les coureurs;

**ATTENDU** que les organisateurs sollicitent la permission pour utiliser le stationnement de l'Aréna Rogatien-Vachon pour les véhicules d'accompagnement (3 motorisés et 2 autobus) pendant environ une à deux heures le 6 juin 2020, aux alentours de 5 heures du matin;

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par la conseillère Aline Bégin et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal autorise les organisateurs du *Défi lamgold*, ainsi que les coureurs, à circuler dans les rues de la municipalité le matin du 1<sup>er</sup> juin 2019 entre 3 h et 5 h, et autorise les véhicules d'accompagnement des coureurs soit, 3 motorisés et 2 autobus, à utiliser le stationnement de l'Aréna Rogatien-Vachon pour une période d'environ 2 heures, vers 5 heures du matin le samedi 6 juin 2020.

**QUE** le conseil municipal ne mandate personne afin d'ouvrir les portes de l'aréna pour les organisateurs vu les circonstances du COVID-19 dont le décret du gouvernement exige la distanciation sociale.

→ **RAPPORT ET REDDITION DES COMPTES À PAYER**

**Résolution n° 20-04-105**

**Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer au 31 mars 2020**

**ATTENDU** que conformément aux dispositions du *Code municipal*, la municipalité de Palmarolle a instauré une politique de gestion contractuelle par la résolution numéro 23-11 le 10 janvier 2011;

**ATTENDU** que le règlement 264 sur le contrôle et le suivi budgétaire a été adopté le 4 avril 2011;

**ATTENDU** que la municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire;

**ATTENDU** qu'une procédure administrative d'achat a été instaurée en janvier 2013;

**CONSIDÉRANT** *que le Code municipal à l'article 204 au premier alinéa prévoit que le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil;*

Le conseil a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer ;

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Aline Bégin et unanimement résolu :

**QUE** la liste des dépenses, ainsi que la liste des comptes à payer au 31 mars 2020, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soient acceptées telles que présentées, pour un montant total de cinquante et un mille cent soixante-huit dollars et soixante et onze cents (51 168.71 \$);

**QUE** la liste des factures payées, non autorisées par le conseil, présentée par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de trente-trois mille cinq cent quatre-vingt-six dollars et vingt et un cents (33 586.21\$);

**QUE** la liste des salaires versés au 31 mars 2020, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de trente-quatre mille cent trois dollars et deux cents (34 103.02 \$).

La directrice générale intérimaire et secrétaire-trésorière intérimaire, madame Véronique Hince, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fond général pour les dépenses autorisées ci-haut mentionnées.

→ **RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du conseil présents font leurs rapports.

→ **PÉRIODE D'INFORMATION**

Faire un cartable contenant les politiques existantes de la Municipalité pour les conseillers et les employés.

Notaire : Épicerie Marion & Fils, Hydro-Québec, 2<sup>e</sup> Rue Est.

→ **SÉCURITÉ INCENDIE** *Aucun dossier*

→ **TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE** *Aucun dossier*

→ **HYGIÈNE DU MILIEU** *Aucun dossier*

→ **DOSSIERS ADMINISTRATIFS**

**Résolution n° 20-04-106**

**Responsabilités et dossiers assignés aux élus(es)**

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Aline Bégin et unanimement résolu et adopté :

**QUE** les membres du conseil municipal ont statué que les responsabilités et les dossiers assignés aux élus(es) municipaux sont établis comme suit :

Aline Bégin (siège no 1) ..... Comité MADA : Maison des aînés, bibliothèque, comité consultatif d'urbanisme, comité des citoyens, ressources humaines et politique familiale comité de sécurité civile/publique;

Vacant (siège no 2) ..... Siège vacant

Lyne Vachon (siège no 3) ..... Politique familiale et comité MADA;

Daniel Perron (siège no 4) ..... Ressources humaines, transport adapté, comité de travail, vérification des factures, comité d'activités;

Jacques Chabot (siège no 5)... Traitement et distribution de l'eau potable et des eaux usées, infrastructure, lots intramunicipaux et environnement, sécurité incendie, voirie, comité de travail,

Véronique Aubin (siège no 6) .. Comité MADA, politique familiale, comité d'embellissement, comité des loisirs, comité de sécurité civile/publique, comité jeunesse, comité de développement, comité promotion village, OH Lac Abitibi,

La mairesse Louisa Gobeil siègera au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

**Résolution n° 20-04-107**

**Fédération canadienne des municipalités (FCM) – Demande d'adhésion**

Il est proposé par la conseillère Aline Bégin, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal autorise l'adhésion à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour l'année 2020 au montant de cinq cent trente-huit dollars et cinquante-cinq cents (538.55 \$) incluant les taxes applicables.

**Résolution n° 20-04-108**

**Modernisation du système de radio FM et cellulaire désuets pour les employés des travaux publics**

Il est proposé par la conseillère Aline Bégin, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal autorise la mise à jour et la modernisation des deux (2) appareils de téléphonie cellulaire pour les employés des travaux publics pour un montant de quatre cent cinquante-neuf dollars et quatre-vingt-huit cents (459.88 \$) taxes incluses.

**Résolution n° 20-04-109**

**Adoption du nouvel organigramme de la Municipalité de Palmarolle**

Il est proposé par la conseillère Aline Bégin, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal autorise l'adoption du nouvel organigramme de la Municipalité après l'établissement et l'éclaircissement du mandat des ressources humaines et ceux de la directrice générale.

**Résolution n° 20-04-110**

**Adjudication de la soumission pour l'achat d'abat-poussière**

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

**QUE** dans le contexte actuel de la COVID-19 le conseil municipal priorise l'achat local et par conséquent accorde le contrat au soumissionnaire MARCEL BARIL pour le

calcium en flocons pour un montant de dix-neuf mille huit cent quarante-huit dollars et trente-six cents (19 848.36 \$) pour vingt-huit (28) tonnes incluant le transport.

**QUE** le soumissionnaire a prouvé qu'il possédait la norme B.N.Q. 2410-300 et un certificat au numéro 1161;

**QUE** l'épandage sera effectué par *Proulx & Genesse* au coût de mille huit cent soixante et onze dollars et vingt-deux cents ( 1 871.22 \$).

Description	Sel Warwick	Marcel Baril Ltée
Calcium	16 744.00 \$	15 663.20 \$
Transport	<b>Inclus</b>	1 600.00 \$
TPS (5%)	837.20 \$	863.16 \$
TVQ (9,5%)	1 670.21 \$	1 722.00 \$
	<b>19 251.41 \$</b>	<b>19 848.36 \$</b>
<b>10.3 km au total</b>	28 tonnes	28 tonnes
	1,5 tm/km par épandage	1,5 tm/km par épandage

<b>Épandage Proulx &amp; Genesse</b>			
Coûts	Taux	Quantité	Total
Taux horaire	125 \$/h	6.5 h	812.50 \$
Lavage	100 \$/h	1 h	100 \$
Citerne	110 \$/h	6.5 h	715 \$
Sous total			1 627.50 \$
TPS			81.38 \$
TVQ			162.34 \$
<b>Total</b>			<b>1 871.22 \$</b>

**QUE** la dépense totale sera affectée au fonds *Carrière et Sablière* de la Municipalité.

**Résolution n° 20-04-111**

**Entente intermunicipale inspecteur**

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal autorise l'entente intermunicipale pour l'inspecteur municipal avec les municipalités de Poularies, Gallichan, Clerval, Roquemaure et Rapide-Danseur.

**Résolution n° 20-04-112**

**Contrat de location CLSC**

Il est proposé par la conseillère Aline Bégin, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal reporte ce point à une séance ultérieure afin de réviser l'entente et d'éclaircir quelques points.

**Résolution n° 20-04-113**

**Contribution mise en commun de services intermunicipaux**

Il est proposé par la conseillère Aline Bégin, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement de la facture d'une somme de cinq mille huit cent quarante-trois dollars (5 843.<sup>00</sup> \$) pour la contribution « *Étude et mise en commun* » des services intermunicipaux avec la Ville de La Sarre.

**Résolution n° 20-04-114**

**Approbation de la programmation des travaux TECQ 2014-2018 de la taxe d'accise sur l'essence**

**ATTENDU** que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU** que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du *ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire*;

**EN CONSEQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

**QUE :**

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au *ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le *Ministère* en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du *ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire*;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le *ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

**Résolution n° 20-04-115**

**Autorisation de signature de documents**

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Aline Bégin et unanimement résolu et adopté :



**QUE** le conseil municipal mandate madame Véronique Hince, directrice générale intérimaire et secrétaire-trésorière intérimaire, afin de signer les chèques des fournisseurs, de commandites et de paies des employés, les contrats de vente de terrain et actes notariés, les contrats d'entente et d'engagement ainsi que tout autre document pertinent au fonctionnement administratif, pour et au nom de la Municipalité de Palmarolle.

→ **EMPLOYÉS**

**Résolution n° 20-04-116**

**Attribution d'un certificat cadeau à une employée**

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal autorise l'attribution d'un certificat cadeau à l'agente de bureau Marthe Robineau, d'une valeur de deux cent cinquante dollars (250 \$) en bonis de performance pour le travail accompli d'octobre 2019 à décembre 2019.

→ **AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

**Une motion** de confiance a été émise en faveur de la directrice générale intérimaire et secrétaire-trésorière intérimaire madame Véronique Hince, à l'effet que le poste sera réévalué en juin 2020.

**Avis de motion** est donné par le conseiller Jacques Chabot à l'effet qu'un projet de règlement modifiant le taux de taxes du *Règlement n° 314*, sera adopté à la séance ordinaire du 4 mai 2020.

**Avis de motion** est donné par la conseillère Aline Bégin à l'effet qu'une modification au *Règlement 153 « Dérogations mineures aux règlements d'urbanisme »* sera adoptée lors d'une séance ultérieure.

**Avis de motion** est donné par le conseiller Jacques Chabot à l'effet qu'une modification au *Règlement 259 « Constituant un comité consultatif d'urbanisme »* sera adoptée lors d'une séance ultérieure.

**Résolution n° 20-04-117**

**Adoption du Règlement n° 318 concernant les heures d'ouverture du bureau municipal**

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par la conseillère Aline Bégin et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal adopte le *Règlement n° 318* intitulé « *Heures et jours d'ouverture du bureau municipal* », tel que présenté.

→ **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun sujet n'a été soulevé pendant cette période.

→ **SUJETS DIVERS (VARIA)**

- Marché public – Suivi des demandes concernant le fonctionnement. (Employés nécessaires, heures, etc.).
- Club de Soccer Abitibi-Ouest – Suivi des demandes concernant les terrains utilisés.
- Un citoyen a demandé à la Municipalité de pouvoir travailler bénévolement pour aider à réparer les nids de poule sur le rang 6 et 7 Ouest. La Municipalité doit vérifier auprès de son assureur avant de se prononcer.

→ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Résolution n° 20-04-118**

**Levée et fermeture de la séance**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Aline Bégin et unanimement résolu et adopté :

**QUE** la séance soit levée à 20 heures et 38 minutes.

Le président d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

[Original signé]

\_\_\_\_\_  
Louisa Gobeil  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Véronique Hince,  
Directrice générale intérimaire,  
Secrétaire-trésorière intérimaire